

Près d'un nouveau bachelier sur deux change au moins d'unité urbaine à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Mais cette mobilité est limitée : 14 % seulement des bacheliers quittent leur académie. Les bacheliers qui entrent dans un IUT ou une classe préparatoire sont les plus nombreux à migrer, tandis que ceux qui s'inscrivent en STS restent le plus souvent dans la même agglomération. Plus la taille de l'unité urbaine dans laquelle un lycéen se trouve scolarisé en terminale est importante, moins sa mobilité est fréquente. La mobilité des étudiants à l'université se produit le plus souvent entre des académies limitrophes, particulièrement entre Rennes et Nantes, Lyon et Grenoble, Aix-Marseille et Montpellier dans lesquelles existent des pôles universitaires importants. Seuls 3 % des étudiants provinciaux rejoignent l'Île-de-France à l'entrée en licence ou en master.

La mobilité des étudiants

Près de la moitié des bacheliers qui s'inscrivent dans l'enseignement supérieur connaissent une mobilité géographique après leur baccalauréat (tableau 1). La mobilité est mesurée ici à partir de l'unité urbaine¹ de l'établissement dans lequel un jeune se trouve scolarisé : est considéré comme mobile un étudiant qui suit une formation dans un établissement implanté dans une autre unité urbaine que celle dans laquelle il était l'année précédente. L'unité urbaine comme unité de référence permet de ne pas considérer comme mobilité un simple déplacement vers une commune avec laquelle il y a une continuité territoriale. Cependant on ne connaît pas la distance séparant deux unités urbaines. La mobilité sera envisagée à deux étapes importantes des parcours dans l'enseignement supérieur : la première orientation et l'inscription en master des titulaires d'une licence.

La mobilité d'un nouveau bachelier sur deux à l'entrée dans l'enseignement supérieur

85 % des bacheliers du panel d'élèves entrés en sixième en 1995 ont rejoint l'enseignement supérieur à la rentrée qui a suivi l'obtention de leur baccalauréat. Près de la moitié (47 %) d'entre eux se sont inscrits dans un établissement situé dans une autre unité urbaine que celle de leur établissement de terminale. Mais seuls 14 % des bacheliers quittent leur académie² voire, pour quelques-uns, partent faire leurs études à

1. Une unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants, où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres, et où chaque commune concernée possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie. Une unité urbaine peut être à cheval sur deux départements.

2. Les trois académies d'Île-de-France ont été considérées comme une seule académie, l'unité urbaine de Paris s'étendant sur une grande partie de leur territoire.

TABLEAU 1 – La mobilité* des nouveaux bacheliers à l'entrée dans l'enseignement supérieur (en %)

	Ensemble des bacheliers	Bacheliers franciliens	Bacheliers de province
Pas de mobilité	53	89	44
Mobilité intra-académique**	33	8	39
au sein du même département	16	3	19
vers un autre département de l'académie	17	5	20
Mobilité nationale	14	3	17
vers une autre académie en province	12	3	14
vers l'Île-de-France	2	-	3

Source : panel d'élèves entrés en sixième en 1995 (MESR-DEPP)

* La mobilité est définie comme un changement d'unité urbaine.

** L'Île-de-France a été considérée comme une seule académie.

l'étranger (moins de 1 %). Le plus souvent, en effet, les nouveaux bacheliers restent dans la même académie, que ce soit dans le même département (16 %) ou dans un autre (17 %). Cette mobilité ne s'accompagne pas toujours d'une mobilité résidentielle : près de la moitié (46 %) des jeunes qui changent d'unité urbaine au sein du même département continuent à habiter chez leurs parents et se déplacent quotidiennement pour suivre leur formation. C'est le cas également de près de un sur cinq de ceux qui changent de département au sein de la même académie. Les bacheliers provinciaux sont les plus mobiles ; 39 % s'inscrivent dans une autre unité urbaine de leur académie et 17 % vont dans une autre académie, le plus souvent de province. Les migrations vers l'Île-de-France sont en effet marginales : elles ne concernent que 3 % des bacheliers scolarisés en province. Les bacheliers d'Île-de-France, quant à eux, disposant d'une offre de formation abondante dans les trois académies, bougent très peu. Un sur dix change cependant d'unité urbaine au sein de la région ; seuls 3 % partent en province, principalement pour rejoindre une école de commerce ou d'ingénieurs recrutant après le baccalauréat.

La mobilité comme la non-mobilité d'un nouveau bachelier peuvent correspondre à des situations très diverses. La mobilité peut en effet être une mobilité « contrainte » par l'absence d'offre dans la formation souhaitée à une distance accessible ; mais elle peut aussi être « stratégique », liée à la recherche d'un meilleur établissement ou simplement au désir de prendre son indépendance.

La non-mobilité, elle aussi, peut être choisie lorsqu'un jeune trouve à proximité l'offre de formation qui répond à son choix ou s'il privilégie de rester dans son environnement, quitte à ne pas s'engager dans la voie qui lui correspondrait le mieux. Mais l'absence de mobilité peut aussi être subie lorsque la formation, ou plus souvent la spécialité souhaitée par un lycéen, n'existe pas à proximité de chez lui, et qu'il n'a pas la possibilité, matérielle ou financière, de partir ailleurs ; dans ce cas, il s'inscrit « par

défaut » dans une autre formation. Ainsi les bacheliers interrogés dans le panel 95 sont sensiblement moins nombreux à dire que leur orientation répond à leur intérêt pour le contenu des études ou à leur projet professionnel lorsqu'ils restent sur place. Ils font plus souvent un choix de raison, expliquant leur inscription par le fait que « *c'est une filière adaptée à leur série de bac* » ou par la proximité du lieu de formation.

Les migrations les plus importantes à l'entrée en IUT

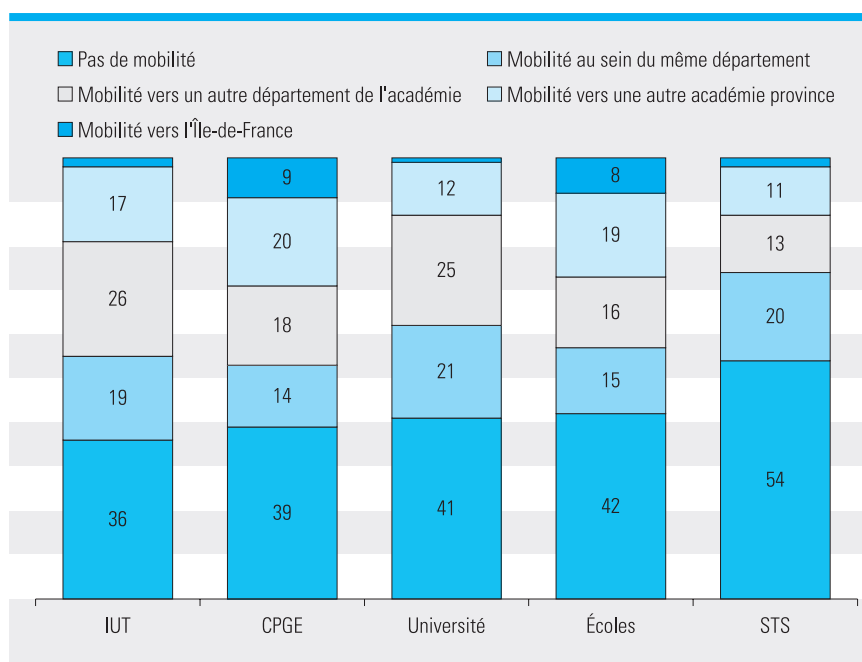
Plus de la moitié des bacheliers qui entrent dans l'enseignement supérieur se dirigent vers l'université : 40 % se sont inscrits en première année de licence ou de premier cycle d'études médicales ou pharmaceutiques et 12 % dans un institut universitaire de technologie (IUT). En dehors de l'université, les sections de techniciens supérieurs (STS) ont accueilli les bacheliers les plus nombreux (28 %), les autres se répartissant entre les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et les différentes écoles.

La mobilité diffère très sensiblement selon l'orientation choisie³ (graphique 1). Près de deux sur trois des bacheliers qui s'inscrivent dans un IUT changent au moins d'agglomération, le plus souvent pour rejoindre un autre département de

l'académie : les migrations à l'entrée en IUT sont les plus contraintes par l'offre locale de formation. Une large majorité (61 %) des bacheliers qui s'orientent en CPGE se déplace également ; ils sont les plus nombreux à changer d'académie, en particulier pour être accueillis dans un établissement disposant d'un internat. C'est à l'entrée en CPGE que l'attraction de l'Île-de-France est la plus forte : près d'un bachelier de province sur dix admis en CPGE rejoint un lycée des académies de Paris ou de Versailles, motivé par la réputation et les taux d'intégration des élèves de ces établissements dans les écoles les plus prestigieuses.

À l'opposé, les bacheliers inscrits en STS, pour lesquels l'offre de formation est largement dispersée sur l'ensemble du territoire, que ce soit dans des lycées publics ou des établissements privés, sont les moins mobiles : les trois quarts restent dans la même agglomération (54 %), quitte à s'inscrire dans une spécialité qui ne correspond pas tout à fait à celle qu'ils souhaitaient. Les bacheliers qui rejoignent l'université se trouvent dans une situation intermédiaire : 60 % changent au moins d'agglomération, mais 90 % restent dans la même académie où ils rejoignent le pôle universitaire le plus proche de leur lycée de terminale.

GRAPHIQUE 1 – La mobilité des bacheliers provinciaux selon leur orientation dans l'enseignement supérieur



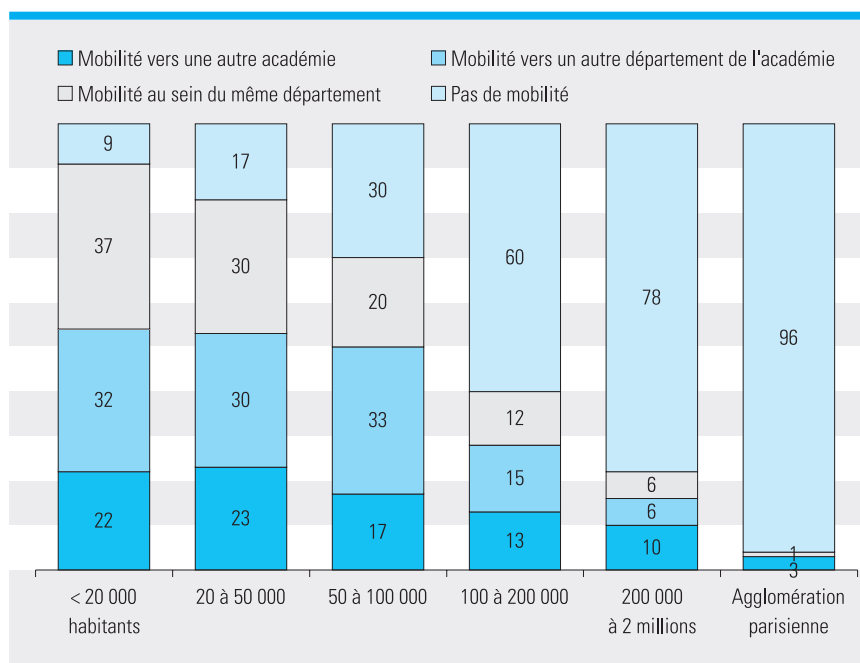
Source : panel d'élèves entrés en sixième en 1995 (MESR-DEPPI)

3. Compte tenu des spécificités de la mobilité des bacheliers originaires d'Île-de-France, seuls les bacheliers de province sont pris en compte ici.

L'origine géographique, principal déterminant de la mobilité

Compte tenu des orientations différentes qu'ils prennent, les bacheliers généraux sont beaucoup plus mobiles que les bacheliers technologiques et professionnels (51 % contre 41 % et 40 %). Les bacheliers les plus jeunes et ceux qui ont eu leur baccalauréat avec mention sont également les plus mobiles. Mais la caractéristique influant le plus sur la migration d'un bachelier est son origine géographique (*graphique 2*) : plus la taille de l'agglomération dans laquelle il est scolarisé en terminale augmente, plus l'offre locale de formation est large et moins la mobilité est fréquente. Neuf bacheliers sur dix scolarisés en terminale dans une unité urbaine de moins de 20 000 habitants migrent à l'entrée dans le supérieur, essentiellement au sein du même département. C'est encore le cas de sept sur dix des bacheliers scolarisés dans une commune de 50 à 100 000 habitants, mais la mobilité devient minoritaire lorsque la taille de l'unité urbaine dépasse les 100 000 habitants. L'analyse « toutes choses par ailleurs » confirme le rôle prépondérant de l'origine géographique dans la mobilité après le

GRAPHIQUE 2 – Mobilité à l'entrée dans l'enseignement supérieur selon la taille de l'unité urbaine de l'établissement de terminale



Source : panel d'élèves entrés en sixième en 1995 (MESR-DEPP)

baccalauréat, montrant que celle-ci est principalement la résultante d'un effet d'offre de formation. Mais elle met en évidence également l'importance de la nature de la formation suivie dans l'enseignement supérieur : à caractéristiques semblables, un élève qui s'oriente en CPGE ou dans un IUT a plus de chance d'être mobile à l'entrée dans l'enseignement supérieur, alors qu'un bachelier inscrit en

STS a une probabilité très significativement moins élevée de se déplacer pour ses études.

Les caractéristiques scolaires ont un rôle limité : ni l'âge auquel le baccalauréat a été obtenu ni la mention n'ont d'effet sur la migration. Cependant, « toutes choses par ailleurs », les bacheliers technologiques et professionnels des spécialités tertiaires – qui disposent d'une offre de formation

TABEAU 2 – La mobilité des étudiants à l'entrée en L1 et en M1 (en %)

Académie de départ	Mobilité de terminale en licence				Mobilité de licence en master			
	Pas de mobilité	Mobilité intra-académique	Mobilité vers la province	Mobilité vers l'Île-de-France	Pas de mobilité	Mobilité intra-académique	Mobilité vers la province	Mobilité vers l'Île-de-France
Aix-Marseille	63	24	11	2	86	3	9	3
Amiens	21	42	25	12	76	1	15	9
Besançon	33	45	21	2	75	1	20	3
Bordeaux	48	42	9	1	84	4	9	3
Caen	34	49	14	4	85	0	11	4
Clermont-Ferrand	37	42	19	2	82	1	14	3
Corse	6	55	35	4	84	0	14	2
Dijon	25	47	24	5	83	0	13	4
Grenoble	26	40	32	2	76	8	14	2
Île-de-France	89	8	2		97	0	3	
Lille	47	51	2	1	83	9	5	2
Limoges	41	35	23	2	70	4	23	3
Lyon	67	29	4	1	87	3	8	2
Montpellier	43	41	13	2	79	6	13	3
Nancy-Metz	39	52	8	2	82	6	10	2
Nantes	45	40	13	3	77	4	15	4
Nice	66	12	19	3	80	1	14	5
Orléans-Tours	38	40	12	10	70	3	19	8
Poitiers	29	50	19	3	78	2	16	3
Reims	33	35	27	5	74	3	16	7
Rennes	39	54	5	2	78	7	11	4
Rouen	42	40	10	8	80	3	11	7
Strasbourg	44	51	4	1	85	3	10	2
Toulouse	48	40	11	1	89	3	6	2
Total	53	34	11	2	86	3	9	2

Source : SISE (MESR-DEPP)

étendue – ont une probabilité moins élevée d’être mobiles que les bacheliers technologiques et professionnels des spécialités industrielles, pour lesquels les structures d’accueil sont moins nombreuses.

Enfin, les caractéristiques sociodémographiques des bacheliers ont peu d’influence : les filles ont la même propension à se déplacer que les garçons, et les enfants de cadres que les enfants d’ouvriers. Mais, à caractéristiques égales, un bachelier dont au moins un des parents est diplômé de l’enseignement supérieur a une probabilité de mobilité plus forte que celui dont aucun des parents n’a eu accès aux études supérieures.

À l’université, une mobilité qui diminue avec les années

Le suivi exhaustif du parcours des étudiants inscrits à l’université permet d’obtenir des informations plus fines sur les migrations à l’entrée en licence. Près de la moitié des nouveaux bacheliers inscrits en première année de licence effectuent une mobilité (*tableau 2*). Le plus souvent ils rejoignent un centre universitaire de leur académie (34 %) ; mais 13 % d’entre eux connaissent une mobilité nationale.

La mobilité à l’entrée en master est beaucoup plus rare : une grande majorité des étudiants inscrits en troisième année de licence durant l’année universitaire 2006-2007 et passés en master en 2007-2008 n’ont pas changé d’unité urbaine pour poursuivre leur scolarité. Plus de cinq étudiants sur six (86 %) restent en effet sur le même site après leur licence (*tableau 3*). La mobilité est essentiellement une mobilité nationale : 18 % des étudiants provinciaux changent d’unité urbaine, dont 4 % seulement au sein de la même académie et 14 % dans une autre académie.

La mobilité est encore plus faible entre les deux années du master : 88 % des étudiants inscrits en première année en 2006-2007 et passés en seconde année en 2007-2008 n’effectuent pas de mobilité géographique. Seuls 10 % d’entre eux (et 12 % des étudiants provinciaux) changent d’académie (*tableau 4*). L’ampleur de cette mobilité est inégale selon les spécialités

TABEAU 3 – La mobilité* des étudiants inscrits en M1 après une licence (en %)

	Ensemble des étudiants	Étudiants franciliens	Étudiants de province
Pas de mobilité*	86	97	82
Mobilité intra-académique**	3	0	4
au sein du même département	1	0	1
vers un autre département de l’académie	3	0	4
Mobilité nationale	11	3	14
vers l’Île-de-France	2		3
vers une académie de province limitrophe	4	0	5
vers une académie de province non limitrophe	5	3	6

Source : SISE (MESR-DEPP)

* La mobilité correspond au changement d’unité urbaine.

** Les trois académies d’Île-de-France sont considérées comme une seule académie.

TABEAU 4 – La mobilité* des étudiants inscrits en M2 après un M1

	Ensemble des étudiants	Étudiants franciliens	Étudiants de province
Pas de mobilité*	88	94	86
Mobilité intra-académique**	2	1	2
au sein du même département	0	0	1
vers un autre département de l’académie	2	1	2
Mobilité nationale	10	5	12
vers l’Île-de-France	2		3
vers une académie de province limitrophe	3	1	4
vers une académie de province non limitrophe	5	4	6

Source : SISE (MESR-DEPP)

* La mobilité correspond au changement d’unité urbaine.

** Les trois académies d’Île-de-France sont considérées comme une seule académie.

TABEAU 5 – Mobilité entre la première et la deuxième année de master selon les spécialités

Étudiants inscrits en M1 en province	% d’étudiants changeant d’unité urbaine	dont vers Île-de-France	% d’étudiants changeant d’établissement*
Droit-sciences politiques	23	5	25
Sciences économiques-gestion-AES	13	2	14
Langues	11	2	13
Lettres-Sciences du langage-Arts	10	3	11
Sciences humaines et sociales	14	3	15
Sciences de la vie, de la Terre et de l’univers	17	3	21
Sciences fondamentales et applications-STAPS	10	2	11
Total	14	3	16

Étudiants inscrits en M1 en Île-de-France	% d’étudiants partant en province	% d’étudiants changeant d’établissement*
Droit-Sciences politiques	9	41
Sciences économiques-Gestion-AES	7	24
Langues	4	18
Lettres-Sciences du langage-Arts	3	10
Sciences humaines et sociales	5	14
Sciences de la vie, de la Terre et de l’univers	4	14
Sciences fondamentales et applications-STAPS	3	9
Total	6	20

Source : SISE (MESR-DEPP)

* Avec ou sans changement d’unité urbaine.

(*tableau 5*) : ainsi c’est en droit qu’elle est la plus importante. Les étudiants peuvent cependant changer d’établissement tout en restant dans la même agglomération ; c’est particulièrement le cas en Île-de-France.

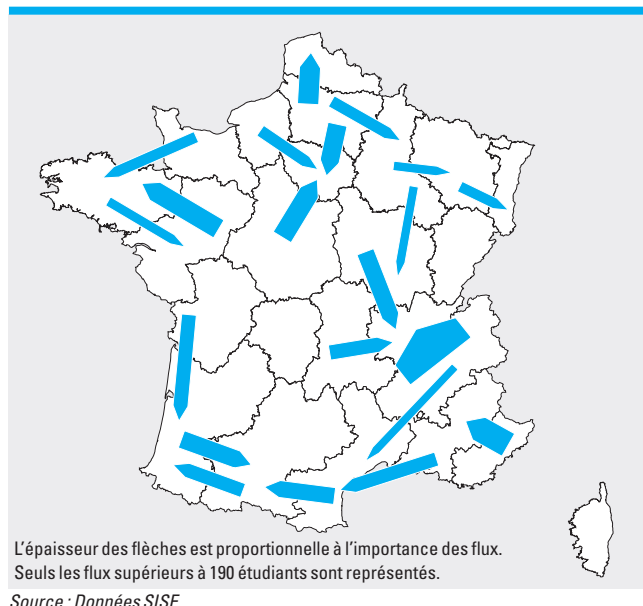
Des échanges qui se font surtout entre académies limitrophes

La mobilité des bacheliers à l’entrée en licence est très variable selon les

académies (*tableau 2*). Ainsi, les bacheliers des académies de Lyon, Nice et Aix-Marseille sont, en proportion, moins mobiles que la moyenne nationale. En revanche, plus des deux tiers des bacheliers des académies de Corse, Amiens, Dijon, Grenoble, Poitiers, Reims ou Besançon changent au moins d’unité urbaine à l’entrée en licence.

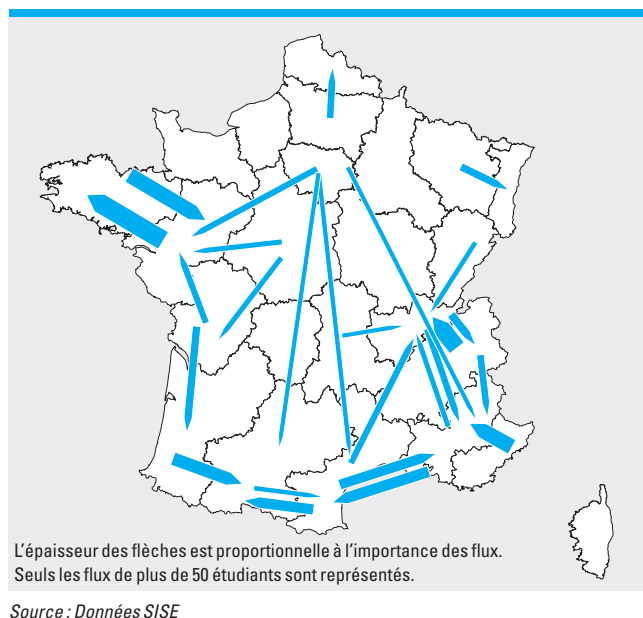
Les flux les plus importants de nouveaux bacheliers entrant en licence ont lieu vers une académie limitrophe (*carte 1*). Plus d’un

CARTE 1 – Flux des nouveaux bacheliers entrant en licence

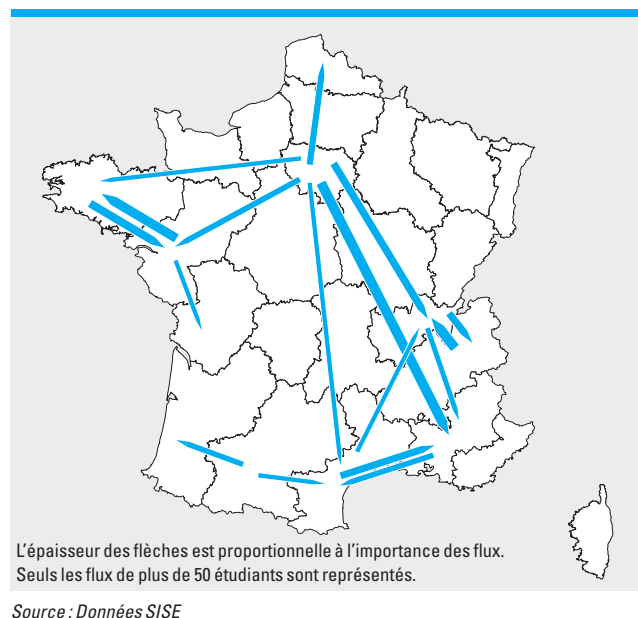


bachelier sur cinq change d'académie dans les petites académies rurales de Corse, Reims, Amiens, Dijon, Limoges et Besançon. C'est aussi le cas à Grenoble où les nouveaux bacheliers sont fortement attirés par universités lyonnaises, géographiquement proches : ils sont plus de 1 700 à quitter l'académie de Grenoble pour rejoindre celle de Lyon. La mobilité à l'intérieur de l'académie, quant à elle, est prédominante dans les académies comportant plusieurs pôles universitaires, comme Rennes, Nancy, Lille ou Strasbourg. Comme les nouveaux bacheliers, les lauréats d'une licence sont plus mobiles lorsqu'ils proviennent d'une petite académie (Amiens, Limoges, Reims, Besançon...) ou des académies de Grenoble, Rennes et Nantes (*tableau 2*). Ces trois académies présentent en effet des particularités similaires. Elles comportent des universités importantes, proches d'un autre pôle universitaire attractif : Grenoble est ainsi concurrencé par Lyon ; Rennes et Nantes s'échangent un flux important d'étudiants. Les autres déplacements importants à l'entrée en master se font également

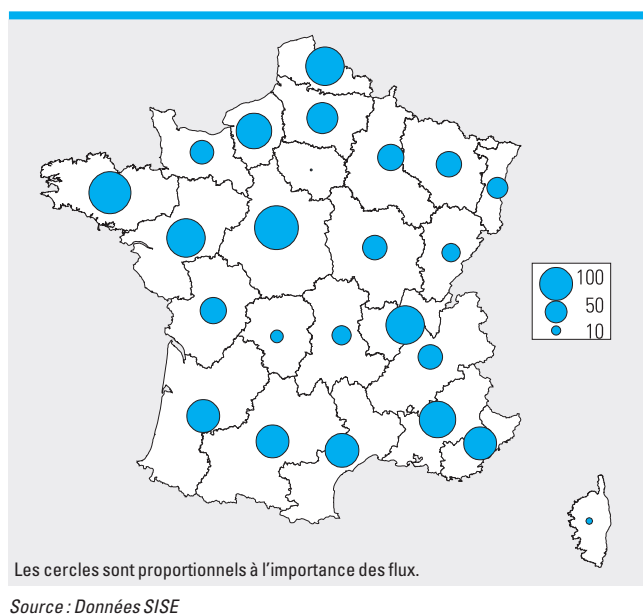
CARTE 2 – Flux des étudiants vers la province à l'entrée en master



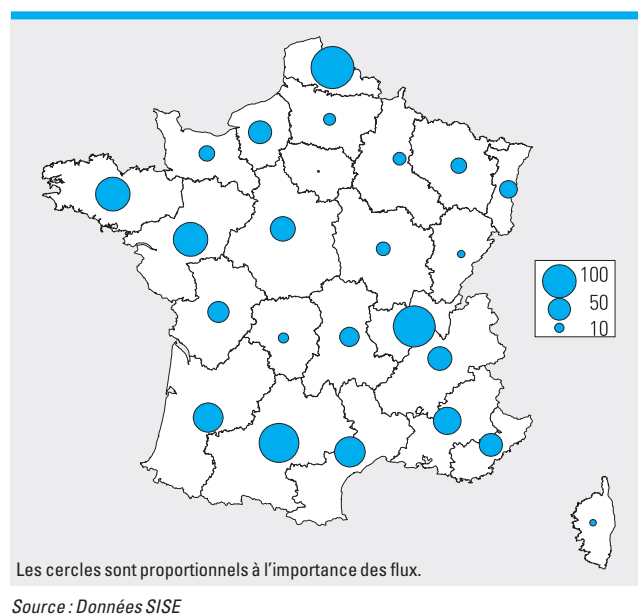
CARTE 4 – Flux des étudiants vers la province à l'entrée en 2^e année de master



CARTE 3 – Flux des étudiants à l'entrée en master vers l'Île-de-France



CARTE 5 – Flux des étudiants vers l'Île-de-France à l'entrée en 2^e année de master



entre des académies limitrophes : ainsi, près de la moitié des étudiants de l'académie de Nice qui changent d'académie quittent leur académie pour celle d'Aix-Marseille et près du tiers des étudiants aquitains migrants quittent leur académie pour celle de Toulouse (*carte 2*). Dans l'académie de Lille, qui comporte plusieurs antennes d'universités de moyenne importance dans des unités urbaines différentes (Lille, Valenciennes, Arras, Béthune, Dunkerque...), la mobilité à l'entrée en master est principalement une mobilité intra-académique. Celle-ci est également plus importante que la moyenne dans les académies de Grenoble (Grenoble, Chambéry...), Rennes (Rennes, Vannes, Brest...) et Nancy (Nancy, Metz...). En fin de première année de master, les flux d'étudiants les plus importants s'observent entre les académies de Rennes et Nantes, Lyon et Grenoble, ainsi que Montpellier et Aix-Marseille (*carte 4*). Les étudiants toulousains sont également plus d'une centaine (sur 500 migrants) à décider de poursuivre leur master dans les académies limitrophes de Bordeaux et Montpellier.

L'Île-de-France attire peu de bacheliers provinciaux

Les échanges entre l'Île-de-France et la province sont limités : qu'ils s'inscrivent en première année de licence, ou en première ou deuxième année de master, seuls 3 % des étudiants provinciaux quittent leur académie pour rejoindre une université d'Île-de-France. Ainsi plus de 3 000 nouveaux bacheliers provinciaux s'inscrivent dans une université francilienne après leur baccalauréat. Ceux qui sont scolarisés dans une académie limitrophe de l'Île-de-France sont un peu plus nombreux à le faire : un bachelier sur dix originaire des académies d'Amiens, Orléans ou de Rouen s'inscrit ainsi dans une université de la région parisienne. Cette attraction des universités d'Île-de-France sur les étudiants des universités limitrophes d'Amiens, Orléans, Reims et Rouen reste importante à l'entrée en première année de master (*cartes 3 et 5*). Mais des académies plus lointaines, comme Rennes, Nantes, Lyon, Toulouse et Lille fournissent

également des flux importants, en particulier à l'entrée en deuxième année de master. Les bacheliers franciliens, quant à eux, restent le plus souvent dans leur région : ils ne sont que 2 % à s'inscrire dans une université de province. 3 % des lauréats d'une licence obtenue dans une université en Île-de-France décident de poursuivre leur cursus en province ; ils sont un peu plus nombreux à l'entrée en deuxième année de master (5 %). Les étudiants franciliens sont surtout attirés par les académies du sud de la France, et en particulier Aix-Marseille et Montpellier, mais aussi par celles de Nantes, Lyon et Lille.

**Sylvie Lemaire et
Sylvain Papon, DEPP C1**

Pour en savoir plus

Atlas régional – Les effectifs d'étudiants en 2006-2007, MEN-DEPP, édition 2007.

www.education.gouv.fr

Sources

Deux sources statistiques ont été utilisées pour cette étude :

- un panel de 17 830 élèves entrés en sixième en 1995 dans un collège public ou privé de France métropolitaine dont le parcours scolaire a été suivi tout au long de leur scolarité secondaire. Les bacheliers de ce panel, qui sont parvenus au baccalauréat entre 2002 et 2006, ont fait l'objet d'une interrogation individuelle annuelle, par voie postale et téléphonique, sur les études qu'ils suivent, leurs motivations, les difficultés qu'ils peuvent rencontrer, leur situation personnelle. Le code INSEE de la commune dans laquelle ils suivent leur formation est recueilli chaque année. Les taux de réponses oscillent entre 90 et 94 % ;
- le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE) qui recense les étudiants inscrits dans les 82 universités publiques françaises, le centre universitaire de formation et de recherche d'Albi, les universités technologiques, les Instituts nationaux polytechniques (INP),

l'École du paysage de Blois et cinq grands établissements : l'Institut d'études politiques de Paris, l'Observatoire de Paris, l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), l'Institut de physique du globe de Paris, Paris Dauphine. Les données de SISE comportent trois dimensions : une dimension liée à la localisation de la formation (université d'inscription, académie...), les caractéristiques sociodémographiques de l'étudiant (sexe, âge, PCS des parents) et les caractéristiques liées à son cursus (scolarité antérieure et actuelle, âge au baccalauréat, série du baccalauréat...).

Les données concernent les années universitaires 2006-2007 et 2007-2008 (situation observée au 15 janvier 2007 puis au 15 janvier 2008). Seules ont été retenues les inscriptions principales valides, en métropole sur les deux années universitaires, hors médecine, pharmacie et odontologie. 86 % des étudiants en M1 en 2007-2008 ont été retrouvés dans le système d'information en 2006-2007, et 78 % des étudiants en M2.